

**ASSEMBLEE NATIONALE**15 février 2005

---

AVENIR DE L'ÉCOLE - (n° 2025)

**AMENDEMENT**

N° 388

présenté par  
M. DURAND, Mme DAVID, MM. ROY, Christian PAUL, MASSE, Mme BOUSQUET,  
M. BLAZY, Mme ANDRIEUX  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 8**  
**(Rapport annexé)**

Supprimer le centième alinéa du I.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Parmi les grandes orientations du système éducatif, le gouvernement propose qu'au collège, et notamment dès la classe de sixième, deux disciplines puissent être enseignée par des professeurs de lycée professionnel.

Cette proposition s'intègre parfaitement dans la politique d'orientation trop précoce qu'entend mettre en œuvre le gouvernement et qui ne permet pas de mener chaque élève au socle commun de compétences et de connaissances pourtant indispensables à la réussite scolaire et à l'insertion sociale.